

Namur, Le 25 Aout 1857.

Monsieur Le Bourgmestre.

Comme il est l'ancien usage que  
La Commune d'Andenne accorde une  
gratification annuelle, à l'arpenteur  
pour la Division des Coupes, je prends  
la liberté de vous informer que, je  
viens de Mésurer des Coupes de  
l'ordinaire de 1858, ainsi que le  
gardé une la demande d'après vos ordres.

Je vous prie, agréer, l'hommage

de mon respect.

A. J. Thirion

A Monsieur Le Bourgmestre, d'Andenne.